



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU de la Drôme

CTSD du lundi 12 juin 2017

Nous sommes aujourd'hui réunis en CTSD pour ajuster la carte scolaire du premier Degré public du département de la Drôme en fin d'année scolaire. Cette année encore, vous nous avez accordé, Mme la directrice académique, ce rendez-vous afin de prendre en compte au mieux la situation des écoles avant les grandes vacances. C'est pourquoi nous sommes dans l'attente de décisions d'ouvertures dès aujourd'hui afin d'organiser au mieux la rentrée en affectant les nombreux personnels restés sans poste et en permettant aux communes et aux équipes d'organiser leur venue.

Nous devons préciser à nouveau que notre travail de représentants des personnels est compliqué par des documents inexploitable. Il nous faudrait un tableau synthétique des effectifs avec le nombre de classes et les moyennes.

De plus, le SNUipp-FSU 26 continue à demander que les seuils d'ouverture/fermeture pratiqués dans le département évoluent au vu du changement de public et des nouvelles problématiques inclusives. Nous demandons toujours que les élèves d'ULIS soient comptabilisés dans les effectifs globaux de l'école sans la classe, conformément aux directives de l'inscription en classe de référence.

Malgré l'effort consenti pour le remplacement, il manque encore des moyens pour permettre le remplacement effectif des enseignants. La continuité du service public dans la Drôme n'est toujours pas une réalité et le manque de TR impacte les départs en formation continue et les décharges de directeurs de moins de 4 classes. D'autant que des TR sont bloqués toute l'année sur des compléments de temps partiels et nous ne cessons de le dénoncer.

De même, la scolarisation des enfants de moins de trois ans ne pourra évoluer favorablement d'autant que les efforts d'inscription de TPS ne permettent plus de les compter. Les moyens dévolus à la restauration des RASED seront insuffisants (toujours pas de départ en option G et manque de supports de maîtres G, 3 départs seulement assurés en option E avec un nombre de supports insuffisants de maîtres E pour mailler le territoire). Nous rappelons que le CAPPEI distingue 2 dominantes, l'une pédagogique et l'autre relationnelle et qu'il est nécessaire de former des enseignants dans les 2 dominantes pour avoir des RASED complets.

Nous découvrons avec satisfaction la mesure proposée de la mise en place d'un chargé de mission pour favoriser l'inclusion mais la question de l'ASH est toujours problématique. Nous ne pouvons que nous interroger sur la corrélation entre l'augmentation du nombre de dossiers MDPH et l'interdiction du redoublement, l'absence de RASED, les effectifs trop élevés dans les classes, le manque de formation des enseignants. En effet, les gestionnaires de la MDPH sont absolument débordés, il est urgent de trouver des moyens pour faire aboutir les centaines de dossiers en attente de notification et garantir des conditions d'exercice décentes pour les gestionnaires. De plus, nous sommes inquiets quant au nombre de places dans les ULIS collège du département. Nous aimerions

savoir combien d'élèves avec notification restent sans affectation à l'issue de la commission d'orientation.

Nous actons positivement le maintien cette année et dans son intégralité du dispositif « plus de maîtres que de classes » pour travailler autrement et garantir une meilleure réussite scolaire. Les résultats sont très satisfaisants et les équipes attendent la multiplication de ces mesures de créations. Dans le même temps, le président souhaite un dédoublement des CP. Cela ne pourra pas se faire à moyens constants sans considération des effectifs des autres niveaux.

Enfin, le SNUipp-FSU de la Drôme déplore qu'il n'y ait pas de cadrage national des horaires scolaires comme il existe un cadrage national des programmes scolaires. Une nouvelle fois, la fin de l'année scolaire va être agitée par des demandes de changements de rythmes scolaires et nous sommes particulièrement inquiets quant à l'organisation des services à la rentrée pour les titulaires de secteurs et les remplacements avec une cohabitation de 4,5 jours, 4 jours et 2 demi-journées et 4 jours.

Il serait temps enfin de répondre aux revendications des personnels en termes de temps de travail et de mettre fin aux APC pour la rentrée comme le SNUipp-FSU en donnera la consigne, au lieu de distiller aux médias des annonces ministérielles sur les devoirs ou le redoublement.